



Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
Section locale de Montréal

- FFRS -

# Hausse des prix de l'essence

## Une réalité qui nous touche toutes et tous

Depuis plusieurs mois déjà, nous sommes confrontés aux impacts de la hausse du prix de l'essence dans notre vie personnelle.

Nos collègues FFRS subissent en plus ces impacts dans leur vie professionnelle, puisqu'ils et elles utilisent majoritairement leur propre véhicule pour travailler. Pire encore, l'employeur leur exige souvent un véhicule à 100 pieds cubes (véhicule du type mini-fourgonnette) à consommation élevée d'essence, pour avoir « l'espace nécessaire pour le courrier à livrer », et ce, **même s'il est démontré qu'un tel volume n'est pas nécessaire.**

Postes Canada verse aux employé(e)s FFRS une indemnité pour le kilométrage selon le taux fixé par l'Agence de revenu du Canada (ARC). **Hors, ce taux a été établi avant la hausse drastique du coût de l'essence.**

Actuellement, la réalité des employé(e)s de l'unité FFRS est qu'ils et elles subissent **une perte marquée et imprévisible de revenu**, à cause d'un système d'indemnité trop rigide pour prévoir des hausses marquées du prix à la pompe.

**Postes Canada se cache derrière le gouvernement et celui-ci n'agit pas afin de s'attaquer à cette problématique!**



Tout ce beau monde juge que l'indemnité actuelle pour le kilométrage est suffisante pour couvrir les frais d'utilisation d'un véhicule. L'insensibilité de l'employeur envers la réalité de nos collègues tient du déni puisque Postes Canada est bien conscient de l'impact monétaire de la hausse du carburant.

**Supplément pour carburant** : Postes Canada impose un supplément aux clients pour le carburant, directement en lien avec la hausse du coût de l'essence. Ce supplément atteint jusqu'à 37% du coût d'un envoi de colis ou d'un Xpresspost.

Plusieurs de ces envois sont livrés par des employé(e)s de l'unité FFRS et pourtant, pas un cent de ce supplément imposé par Postes Canada à ses clients ne leur revient.

## Les FFRS : un avantage concurrentiel...

Comment ne pas en venir une fois de plus à la conclusion que notre employeur, qui considère les membres FFRS comme un avantage concurrentiel, se met leur argent dans ses poches? **Soyons solidaires et montrons à Postes Canada et au gouvernement que les FFRS n'ont pas à s'appauvrir pour exercer leur emploi!**

Alain Robitaille  
Président  
STTP-Section locale de Montréal  
AR/go sepb-574

Montréal, le 24 août 2022 / 294

En vous dirigeant sur le lien suivant, vous pourrez informer Postes Canada et le gouvernement que vous dénoncez l'injustice vécue par les facteurs et factrices ruraux et suburbains (FFRS)!

